

POLICE

MAGAZINE

BONNES PRATIQUES

Cellule MNA :
un dispositif innovant
de la sécurité publique
bordelaise

TÉMOIGNAGE

Davy Rousselet,
un soutien essentiel
pour le terrain

SPORT

Reda Seddouki :
en route pour
Paris 2024

LE DOSSIER

AU CONTACT DE LA POPULATION

N°23 - SEPTEMBRE 2022

POLICE
NATIONALE 

La nouvelle main-courante poursuit son déploiement



Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'application.

Depuis le 1^{er} septembre 2022 :

64 496

agents de la sécurité
publique (DCSP)

19 939

agents de la direction de la sécurité
de proximité de l'agglomération
parisienne (DSPAP)

2 780

agents de la direction centrale
des compagnies républicaines
de sécurité (DCCRS)

133

agents de la police judiciaire
(site pilote : direction territoriale
de police judiciaire de Reims)



Édito

Au printemps dernier, une consultation était lancée pour connaître vos avis sur les différents supports de communication internes de la police nationale. Un préalable indispensable pour vous proposer des contenus et des formats au plus près de vos attentes, de vos usages, de vous. L'évolution de votre Police Magazine en est l'une des traductions concrètes et sera suivie l'année prochaine par le lancement d'un site intranet complètement revu, plus éditorialisé, plus interactif, plus intuitif.

Dans votre magazine, vous constaterez aussi une plus grande diversité de sujets, des reportages, de nouvelles rubriques pour vous tenir informés de l'avancée des projets et de nos actions. Tous ces ingrédients répondent à la même volonté : vous ouvrir aux missions de toutes les directions et valoriser vos métiers, vos initiatives, vos réussites. Le sport y a également une nouvelle place pour donner la visibilité méritée à nos sportifs de haut niveau comme à cette activité indispensable à l'équilibre de chacun et au travail de terrain. À quelques mois de la coupe du monde de Rugby puis des Jeux Olympiques 2024, le récit de ces pratiques à tous les niveaux est le bienvenu.

Dans ce 23^e numéro, le dossier est consacré au rapprochement police-population, un impératif pour nous tous dans l'accomplissement de notre mission. Ensemble, allons à la rencontre des effectifs de la métropole rennaise pour un éclairage sur leurs dispositifs.

Frédéric LAISSY

Contrôleur Général, Chef du SICoP,
Conseiller communication du directeur général

LE DOSSIER 04

Au contact de la population

EN CHIFFRES 18

Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)

RETOUR SUR... 19

BONNES PRATIQUES 21

Cellule MNA

Un dispositif innovant de la sécurité publique bordelaise

TÉMOIGNAGE 22

Un soutien essentiel pour le terrain

Entretien avec Davy Rousselet, adjoint administratif au commissariat de Dreux (28)

SPORT 24

En route pour Paris 2024

Interview de Reda Seddouki, policier et sportif de haut niveau

RESSOURCES HUMAINES / FORMATION 26



Rédaction : SICoP, 11 rue des Saussaies, 75008 Paris **Directeur de la publication** : Frédéric Laissy **Rédactrice en chef** : Chloé Gurtner
Rédacteurs : Margot André, Hélène Basilien, Jean-Yves Cointat, Kelly Dromby, Céline Tonnellieu, Claire-Renée Vichot **Conception graphique et Infographie** : Pierrick Cordonnier, Margaux Heurtel, Paul Sénard, Rémy Tranchant **Photos** : Philippe Daurios, DR, Maria Przybyla, Sandrine Sarfati, Laurie Saussereau **Vidéo** : Pierre Bonnet **Édition** : sicop-newsletter@interieur.gouv.fr



LE DOSSIER



AU CONTACT DE LA POPULATION



PRO PATRIA VIGILANT : « Pour la patrie, ils veillent ». Veiller sur la population, c'est faire cesser les infractions et faire en sorte que la loi soit respectée partout et en tout temps. Pour cela, les policiers sont habilités à faire usage de la force légitime quand elle s'avère nécessaire. Mais la répression ne résume pas l'action de la police nationale. Protéger, c'est aussi prévenir, informer.

Pour cela, des policiers sont mobilisés quotidiennement sur des missions de prévention au plus près de la population. Avec les élus et leurs partenaires institutionnels et privés, ils réalisent ensemble un travail d'équipe efficace et mettent en œuvre des dispositifs adaptés (groupes de partenariats opérationnels, centre d'éducation citoyenne et de loisirs, interventions dans les établissements scolaires, etc.), qui répondent de façon coordonnée et ciblée aux attentes des habitants et permettent de garantir la sécurité et la paix publiques.

C'est à Rennes (35) que Police Magazine est allé à leur rencontre.

Leur confiance : notre force

Des partenaires particuliers

Située au croisement de l'Ille et de la Vilaine, deux rivières qui donnent leur nom au département (35), la ville de Rennes, capitale bretonne et métropole, est divisée en quatre secteurs policiers : centre, est, ouest et sud. Daniel, major de police, est chef du secteur centre. L'une de ses missions est d'animer le groupe de partenariats opérationnels (GPO) des quartiers Cleunay et La Touche. Les GPO, lancés avec la police de sécurité du quotidien (PSQ) mise en place en 2018, rassemblent différents partenaires qui ont tous le même objectif : mettre un terme aux nuisances subies par la population. Une fois par mois pendant deux heures, entouré de son adjoint Hervé, brigadier-chef, et de Christian, délégué cohésion police-population (DCPP), Daniel va évoquer une dizaine de sujets. Avec Olivier, chef des services de la police municipale de Rennes, plusieurs bailleurs et des représentants de la Ville et de la préfecture, ils étudient ensemble des cas spécifiques. Une stratégie commune est élaborée en s'assurant de trouver des solutions concrètes et immédiatement applicables pour chaque dossier. La

composition des GPO varie ainsi selon l'ordre du jour, associant éventuellement d'autres partenaires (représentants des habitants, de l'Éducation nationale, des transports publics, etc.).

La plupart du temps, il s'agit de problèmes de voisinage : nuisances, squats, trafics de stupéfiants, incivilités... Mais des cas individuels peuvent aussi être traités. Daniel fait le récit d'une problématique résolue en GPO grâce à la collaboration des différents acteurs : *« À l'occasion d'un dépôt de plainte pour un cambriolage, une habitante du centre-ville de Rennes, se déplaçant en fauteuil roulant, a fait état de stationnements abusifs sur le trottoir. Souffrant de gros problèmes respiratoires, les fumées des pots d'échappement des véhicules stationnés à hauteur des fenêtres de son appartement situé au rez-de-chaussée aggravaient son état de santé. En plus des consignes passées aux effectifs des polices nationale et municipale pour verbaliser les stationnements sur le trottoir, je lui ai proposé d'évoquer sa problématique en GPO. En moins de trois mois, une solution durable a été trouvée : des plots empêchant le stationnement ont été implantés devant le domicile de cette dame. Depuis, plus aucun véhicule ne stationne à cet endroit et la requérante n'est plus gênée. Elle nous a chaleureusement remerciés. Dans ce dossier, je n'ai joué qu'un rôle d'intermédiaire, mais grâce au travail partenarial, la situation a été débloquée. L'aide apportée à cette personne est un exemple parmi d'autres. À mes yeux, c'est cela l'esprit de la sécurité du quotidien. »*



Clémentine et Maxime

LE SAVIEZ-VOUS ?



Rennes est une ville mais également une métropole. Quelle différence ?

Selon l'article L5217-1 du Code général des collectivités territoriales, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave » qui s'associent au sein d'« un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion ».

Le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 pour affirmer le rôle des grandes agglomérations

comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire. Il est accessible aux ensembles de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Dans le cas de Rennes, cette métropole est composée de 43 communes et de plus de 455 000 habitants.

La métropole exerce de plein droit, dans son périmètre, un certain nombre de compétences, en lieu et place des communes (développement économique ; politique locale de l'habitat ; gestion des services d'intérêt collectif comme l'eau et l'assainissement, les cimetières, les abattoirs...), et également du département (transports scolaires, voirie...) et de la région.

La métropole a pour objectif de valoriser les fonctions économiques métropolitaines et ses réseaux de transport et de développer les ressources universitaires, de recherche et d'innovation. Elle assure également la promotion internationale du territoire.

La réussite des actions menées ne dépend donc pas uniquement des policiers mais de l'ensemble des partenaires associés dont l'engagement est total. Pour les agents de la police nationale, les GPO permettent de maintenir un lien permanent avec les acteurs locaux et particulièrement avec les policiers municipaux. En effet, à la suite de ces réunions, des consignes leur sont données afin qu'ils effectuent conjointement des patrouilles et des contrôles sur des points ciblés.

Les patrouilles communes

Cédric, brigadier-chef, et Stéphane, gardien de la paix, font tous deux partie de la brigade spécialisée de terrain (BST) du commissariat de Rennes. Ils sont temporairement renforcés par Leslie, élève gardien de la paix. Mickaël, Stephenn et Bertrand, policiers municipaux, les rejoignent. Les six agents vont sillonner la ville ensemble. La bonne humeur est de mise ; la mixité des patrouilles crée une cohésion entre les agents.

Depuis la signature du contrat de sécurité intégrée en octobre 2021 entre la Ville de Rennes et l'État, les deux services de police, nationale et municipale, ont été renforcés par de nouveaux effectifs. Chaque semaine,

une patrouille commune est réalisée sur les différents secteurs de la ville, ce qui représente quatre ou cinq opérations hebdomadaires, à pied ou en VTT. Une manière de créer du lien, de sécuriser les interventions, de partager des informations et des bonnes pratiques professionnelles, pour un seul objectif : protéger la population.

La météo étant clémente, les six collègues enfourchent des VTT sérigraphiés.

Première mission dans un quartier pavillonnaire du centre-ville : prendre contact avec un couple de personnes âgées victimes de nuisances en raison d'un point de deal installé à proximité. Récemment, ils ont découvert un sac contenant des produits stupéfiants dans un renforcement situé sous leur toiture. « Je connais bien ce secteur. Il y a quelque temps, nous avons démantelé un trafic de stupéfiants implanté un peu plus loin. Le lieu est propice pour cette délinquance en raison de la proximité de la gare ferroviaire Pontchaillou et des stations de métro et de bus », déclare Cédric qui prend contact avec le couple une fois sur place. La discussion s'engage facilement, ils sont ravis de pouvoir échanger avec les policiers pour trouver des solutions et remédier à ce sentiment d'insécurité.

Police et bailleurs sociaux : une relation privilégiée

Bruno Seguillon, responsable de l'agence Nord Centre-ville à Rennes (35) du bailleur social Archipel Habitat, apporte son témoignage sur son partenariat avec la police nationale.

« Archipel Habitat dispose de 6 000 logements sur Rennes et nous travaillons essentiellement avec les deux bureaux de police qui sont très accessibles.

Les GPO permettent aux partenaires de s'identifier, de mieux appréhender les problématiques de terrain, de faciliter la communication et d'aller plus vite dans le traitement des dossiers.

Dans cette instance, peuvent être traitées diverses problématiques comme les troubles de voisinage qui peuvent se traduire par des actions du bailleur dans le cadre des rappels aux règlements d'habitation mais aussi, si cela ne suffit pas, par un rappel à la loi par les services de police.

La convention de partenariat signée en 2022 entre la police, la justice et les bailleurs sociaux au niveau local a été le fondement d'un plan d'actions coordonné afin d'apporter les réponses adaptées à toutes situations mettant en cause la tranquillité et la sécurité publiques et de permettre de mieux travailler ensemble.

Cette relation privilégiée permet notre prise en charge rapide au commissariat pour les dépôts de plainte que nous effectuons et la mise à disposition de logements vacants aux policiers pour des enquêtes sensibles.

Par exemple, je me souviens que des locataires nous avaient alertés sur des suspicions de prostitution dans un logement de leur immeuble. Nous avons rassemblé tous les éléments possibles à notre niveau avant de nous adresser à notre contact privilégié du bureau de police. Les services de police ont procédé à une enquête, ce qui a permis de mettre fin à cette situation. »



Mickaël et Cédric

En plus d'établir une proximité avec les habitants grâce à ce mode de transport, les patrouilles en VTT permettent d'avoir accès aux parcs et de parcourir les rues piétonnes ou étroites du centre-ville avec vélocité.

Parmi les points de vigilance des effectifs, les tapages dus aux regroupements de jeunes et la recrudescence des vols commis par des mineurs non accompagnés (MNA) figurent en haut de la liste. « En période estivale, les terrasses des bars sont remplies. Les mineurs isolés se mettent un peu plus loin et observent la foule afin de trouver le meilleur moment pour voler un téléphone ou un sac », explique Mickaël.

À l'écart des rues commerçantes, le théâtre du Vieux Saint-Étienne, magnifique bâtisse implantée au centre du square Ligot, est le triste spectateur de nuisances récurrentes : des jeunes se regroupent pour consommer alcool et stupéfiants, le tout rythmé par des enceintes hurlantes. Les dégradations du domaine public sont inévitables. Les riverains n'en dorment plus, malgré l'isolation performante des immeubles. Ceux qui ont voulu intervenir pour faire cesser les tapages ont parfois été victimes d'insultes et de jets de projectiles.

Il est seize heures et des jeunes sont déjà installés sur les bancs du square, entourés de débris. Les effectifs gèrent la situation avec discernement, leur expliquent avec pédagogie la raison de leur présence. Le dialogue se fait dans le calme mais avec une certaine défiance vis-à-vis de l'autorité. Les jeunes finissent par quitter les lieux, laissant néanmoins derrière eux de nombreux débris. Les policiers reviendront plus tard pour empêcher la tenue de ces regroupements festifs improvisés et garantir la tranquillité du voisinage, en verbalisant les infractions si nécessaire.

Le contact avec les commerçants fait également partie de leurs missions quotidiennes. Si le lien de confiance s'est vite instauré avec certains et permet des échanges d'informations et de renseignements

souvent très utiles d'un point de vue opérationnel, d'autres demeurent réticents à discuter avec les policiers. Pas question pour autant de baisser les bras : il faut poursuivre la dynamique lancée. Ainsi, la mise en place d'actions de prévention sur les marchés permet de toucher une partie de cette population qu'ils croisent dans la rue mais qui ne viendrait pas forcément à leur contact.

Échanges et prévention au cœur de la ville

Vieux de 400 ans, le marché des Lices est une institution rennaise. Tous les samedis matin, des milliers d'habitueés ou de curieux déambulent dans les allées. Entre les étalages des différents marchands, la police nationale tient un point de contact en partenariat avec la police municipale pour la deuxième année consécutive.

Pour cette action de rapprochement, Olivier et Serge, policiers municipaux, sont mobilisés. Ils reviennent sur l'efficacité du partenariat entre la police nationale et la police municipale : « *Notre complémentarité permet d'offrir une action de qualité. Nous faisons remonter des renseignements de terrain aux collègues de la police nationale qui mettent en place des réponses adaptées. Lorsqu'ils ont besoin de renforts, nous pouvons leur venir en appui. Nous nous complétons et travaillons main dans la main avec le même objectif. C'est donc important de nous montrer ensemble sur le marché.* »

Le contrat de sécurité intégrée

Lancé par le gouvernement en 2021, le contrat de sécurité intégrée est un nouvel outil partenarial qui s'inscrit dans le cadre du continuum de sécurité. Il concrétise un engagement réciproque entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de sécurité et de tranquillité publiques.

Il repose sur un diagnostic partagé et recouvre différents champs d'action : sécurité, justice, prévention de la délinquance, politique de la ville, éducation et lutte contre la radicalisation et le séparatisme.

Il répond à quatre objectifs communs : renforcer la citoyenneté et la prévention, garantir la tranquillité et la sécurité du quotidien pour préserver le cadre de vie, contribuer à la justice de proximité, soutenir et accompagner l'aide aux victimes.

En avril 2022, plus de 40 contrats avaient déjà été signés entre l'État et une soixantaine de collectivités, permettant une mobilisation des acteurs sur une vision pluriannuelle de la sécurité.





Daniel

Côté police nationale, Daniel est accompagné de Christian, ainsi que de Clémentine et Maxime, policiers adjoints depuis fin 2021. Ces deux jeunes collègues sont affectés à la brigade d'aide et d'assistance judiciaire (BAAJ) du commissariat de police de Rennes et se sont portés volontaires pour cette mission de proximité qui les change de leur quotidien rythmé par le transfert de détenus. Ils sont surpris de l'accueil chaleureux du public sur le marché. Clémentine se confie : « C'est agréable de voir les gens venir spontanément vers nous, le sourire aux lèvres. Ils sont curieux de nous voir ici, ça fait plaisir qu'ils s'intéressent à nous. »

Effectivement, les Rennais se félicitent de la présence de la police sur le marché. Lucie, riveraine du centre-ville, explique : « Nous avons l'habitude de croiser des policiers lorsqu'ils patrouillent dans la ville, mais les voir tenir un stand sur le marché est vraiment inhabituel. Je n'ai pas hésité à aller vers eux pour leur poser certaines questions que je n'aurais pas forcément osé poser dans un autre contexte, par peur de les déranger dans leur mission. » En plein été, l'opération tranquillité vacances (OTV) est mise en avant. Les six policiers vont à la rencontre des passants pour leur présenter ce service de sécurisation gratuit proposé toute l'année par la police nationale et par la police municipale. Beaucoup découvrent encore ce dispositif et se renseignent sur les démarches à effectuer pour que leur domicile soit surveillé en leur absence.

DCPP : une mission de proximité

Les délégués à la cohésion police-population (DCPP) sont des fonctionnaires de police retraités employés dans le cadre de la réserve. Ils sont chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs locaux et les services de police dans des quartiers identifiés comme prioritaires en termes de sécurité. Cette fonction a été créée en 2008 dans le cadre du plan « Espoir banlieues » et accélérée avec la mise en place des zones de sécurité prioritaires (ZSP) en 2012. Aujourd'hui, ils sont près de 200 DCPP à être répartis sur le territoire français, dont 5 sur le département de l'Ille-et-Vilaine (35).

Yannick, commandant de police honoraire, est DCPP dans le secteur sud de Rennes depuis début 2022. Son travail est de contribuer au maintien de la tranquillité publique, en lien avec tous les acteurs de terrain : élus, bailleurs, gardiens d'immeubles, personnels de l'Éducation nationale, professionnels de santé...

Au cours de ses 8 vacations par mois, il sillonne le quartier du Blosne pour écouter, rassurer, informer. En plus de mener des réunions de quartiers, des actions de prévention et de gérer des conflits de voisinage, il anime des permanences destinées à répondre aux besoins de la population. Pendant une matinée, Yannick reçoit des habitants du secteur sud pour des entretiens individuels d'une trentaine de minutes : « Les habitants ont besoin de parler et de se confier sur leurs tracas du quotidien. Je noue avec eux une relation de confiance qui facilite le dialogue. Ils m'expliquent les problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur quartier et j'essaye de répondre au mieux à leurs attentes, ma position me permettant d'agir comme un relais auprès de mes collègues actifs. J'aime le contact avec la population, c'est ce qui m'anime pour continuer de la défendre dans ma mission de DCPP. »

Les informations recueillies par les DCPP ont également une dimension très opérationnelle, permettant d'orienter l'action des patrouilles, voire de mettre en place des dispositifs plus complets : surveillances, démantèlement de points de deal, etc.



Deux missions, un même objectif

Avant d'être très récemment affecté au centre départemental de stage et de formation (CDSF) du commissariat de Rennes, Yannick, major de police, a été chef du secteur sud de la ville pendant quatre ans. Un poste qui l'a confronté aux problématiques de sécurité du quotidien de la population.

De son côté, Sandrine, brigadier-chef, est affectée à l'état-major de la circonscription de Saint-Malo (35) où elle exerce les fonctions de correspondante police sécurité école (CPSE) et policier formateur antidrogue (PFAD). Elle intervient dans les établissements scolaires et participe à des actions de sensibilisation dans les instituts médico-éducatifs (IME) et les établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Tous les deux ont à cœur de montrer à la population que l'action de la police ne se résume pas à la répression et que la prévention occupe une place importante dans les missions quotidiennes des policiers.

Quel est l'apport de votre mission dans le rapprochement police-population ?

Yannick : Selon moi, avoir un chef de secteur dans chaque ville est indispensable. Cela permet de réfléchir à d'éventuels partenaires, les contacter et leur proposer des projets communs pour valoriser l'action de la police nationale, diminuer les infractions contre les policiers et maintenir ce lien.

Lors de mes déplacements dans les établissements scolaires, je constatais une nette différence dans l'attitude de jeunes qui avaient déjà été en contact avec des policiers à l'occasion de partenariat et ceux pour qui ce n'était pas le cas.

Sandrine : Un bon partenariat et une très bonne connaissance de la population permettent de résoudre de nombreuses problématiques sans passer par le volet pénal. Le travail de prévention est essentiel, surtout sur les thématiques que j'aborde auprès des jeunes. Je constate une réelle demande sur la thématique du cyberharcèlement et



des réseaux sociaux ; cette problématique, omniprésente, est un véritable sujet de société. Cela permet de donner une autre image de la police qui est souvent réduite à de la répression. Par ailleurs, le fait d'être reconnue dans les établissements scolaires favorise le lien de confiance avec les jeunes et il n'est pas rare qu'à l'issue de mes interventions,

certains me fassent état d'infractions dont ils ont été victimes. Depuis deux ans, nous accueillons également de nombreux jeunes au commissariat pour y effectuer des stages ou visiter les locaux, ce qui suscite chez certains de nouvelles vocations.



Yannick

Auriez-vous une anecdote à partager ?

Sandrine : Au cours d'une intervention sur la thématique des réseaux sociaux et de la protection des données personnelles que j'ai réalisée dans un ESAT, les travailleurs en situation de handicap qui m'écoutaient ont commencé à faire état, sans filtre, de leurs expériences. Par exemple, l'un parlait sans détour des vidéos à caractère sexuel qu'il échangeait sur Facebook avec de nombreux hommes, une autre considérait qu'il était normal d'avoir des rapports sexuels avec son mari même si elle n'en avait pas envie et un troisième racontait qu'il avait accroché une petite annonce sur tous les abribus de Saint-Malo, avec sa photo et ses coordonnées, pour pouvoir trouver une amoureuse. Ils avaient tous à cœur de me raconter leurs histoires, inconscients du danger auquel ils s'exposaient. J'ai fait une dizaine de séances de prévention dans les trois ESAT de ma circonscription et je me suis rendu compte que ce public était très vulnérable. J'ai échangé avec la psychologue de l'association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales dont dépendent les ESAT et elle a rédigé un manuel en appui de mes interventions, pour aider ces adultes en situation de handicap à se protéger de ces dangers.

Yannick : Lorsque j'intervenais dans les classes, j'adaptais mon discours selon l'âge des élèves, je les mettais à l'aise pour qu'un dialogue de confiance s'installe et qu'aucune question ne soit taboue. Souvent, ils avaient une mauvaise connaissance de notre travail. Notre présence face à eux est utile pour changer cette image. Je ne sais pas si j'ai créé des vocations, mais beaucoup d'élèves étaient intéressés par cet échange avec un policier qui venait à eux pour dialoguer. L'un d'eux m'a croisé récemment dans la rue, il est venu jusqu'à moi pour me saluer et me parler. Un peu plus loin, des plus grands en voiture ont klaxonné car cela les dérangeait qu'il parle avec moi. Le jeune m'a dit « ce n'est pas grave, je les connais » et il leur a fait signe de nous laisser discuter. J'avais réussi à créer ce lien de confiance.

Pouvez-vous citer un projet qui vous a marqués ?

Yannick : Au cours de mes interventions au collège La Binquenais, sur des problématiques diverses comme le harcèlement, les violences, etc., j'ai rencontré Nathalie, médiatrice à l'école. Je lui ai parlé du « concours Clemenceau » organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Intérieur. Ce concours a pour objectif de faire découvrir aux élèves l'engagement quoti-

dien des policiers et des gendarmes au service de la population. Elle a trouvé le projet très intéressant dans le cadre du rapprochement police-jeunes et nous l'avons proposé ensemble au principal du collège La Binquenais.

Dix élèves de 4^e se sont lancés dans l'aventure. Ils ont rencontré de nombreux professionnels de la sécurité (police nationale, police municipale, pompiers, gendarmes, une conseillère municipale déléguée à la médiation et à la prévention de la délinquance).

De ces rencontres est né un support vidéo, tourné et monté par les jeunes, qui a été retenu comme le meilleur témoignage au niveau de l'académie de Rennes ! Ils ont reçu le 1^{er} prix du « concours Clemenceau 2022 ». Les élèves seront bientôt reçus à Paris et visiteront un commissariat ou une brigade de gendarmerie, découvriront les missions de la police judiciaire, les techniques d'intervention, les équipements et ils seront sensibilisés aux comportements à risques (violences, racket, internet, drogues et alcool).



Sandrine

Sandrine : Cette année, en collaboration avec nos différents partenaires (chefs d'établissement de l'Éducation nationale, inspection académique, rectorat, polices municipales, sous-préfecture, mairies), nous avons réalisé un flyer intitulé : « Écrans et réseaux sociaux, parents soyez vigilants ». Ce projet est issu de réflexions menées au cours d'un GPO organisé sur les problématiques propres à l'Éducation nationale. Ce sujet étant commun à tous les chefs d'établissements, tous niveaux scolaires confondus, nous avons créé ce support pour que les parents soient sensibilisés à la pratique des réseaux sociaux de leurs enfants. Les établissements scolaires procéderont à la distribution des flyers dès la rentrée de septembre. Ce projet me tient à cœur et j'espère sincèrement que ces informations permettront aux parents de mieux protéger leurs enfants. ■

La mission des policiers va plus loin que la communication sur l'OTV. Ils n'hésitent pas à donner des conseils de prévention situationnelle à la population sur certains comportements à adopter au quotidien : ils rappellent par exemple qu'un sac avec une fermeture est préférable à un cabas ouvert pour éviter les vols. Ils sont aussi à l'écoute. Il règne un climat de confiance sur le marché qui facilite le dialogue. Les passants se confient alors sur leurs tracasseries du quotidien liées à la sécurité tout en reconnaissant le travail effectué par les forces de sécurité intérieure.

Le bilan de la matinée est très positif, tant pour la population que pour les policiers. Maxime revient sur cette première expérience qu'il qualifie de réussite : *« Je suis content d'avoir ressenti la bienveillance des passants à notre égard. Beaucoup se sont simplement arrêtés pour nous dire qu'ils aimaient la police et nous remercier pour ce que nous faisons au quotidien. »*

La population, ce sont aussi les jeunes. Créer du lien avec eux est parfois moins aisé mais loin d'être impossible, à l'image du travail des effectifs du centre d'éducation citoyenne et de loisirs de la police nationale (CECLPN).



Un centre de loisirs pas comme les autres

« CECLPN ». Ces six grandes lettres apparaissent sur un bâtiment du quartier de Blosne, au sud de la ville de Rennes. Ce centre d'éducation citoyenne et de loisirs est une association qui, à la grande différence des autres centres périscolaires, est tenue par la police nationale.

Un lieu convivial

Depuis plus de vingt ans, l'association exerce sa mission sous l'autorité de la direction départementale de la sécurité publique d'Ille-et-Vilaine (35). À sa création, en plus de la notion de « loisirs », les mots « citoyen- neté » et « éducation » se sont imposés naturellement dans l'appellation du centre, en écho aux activités civiques qui se mettaient en place pour les jeunes.

Le CECLPN reçoit des subventions de la caisse d'allocation familiales (CAF), des fonds interministériels de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD-R), des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), de la ville de Rennes et chaque famille participe à hauteur de 10 euros par enfant et par an. Tout cela permet de financer le matériel et les sorties.



David

La forfaitisation du délit d'occupation illicite

Pour faciliter le travail des forces de sécurité intérieure sur le terrain et apporter une réponse immédiate à cette nuisance, le délit d'occupation illicite des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation a été forfaitisé. Les policiers peuvent dresser une contravention lorsqu'ils constatent ce délit qui se caractérise précisément par « le fait d'occuper en réunion les espaces communs ou les toits des immeubles collectifs d'habitation en empêchant délibérément l'accès ou la libre circulation des personnes ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté. » (article L. 272-4 du Code de la sécurité intérieure).

Le montant de l'amende forfaitaire est fixé à 200 euros, celui de l'amende minorée à 150 euros et celui de l'amende majorée à 450 euros.

Le CECLPN a fait ses preuves depuis fort longtemps et persiste dans son succès, séduisant les jeunes qui reviennent d'années en années, autant pour les activités ludiques que pour les valeurs que leur transmettent les cinq policiers détachés en permanence.

David, major de police et responsable du centre, se tient dans le hall d'entrée pour accueillir les adhérents. Devant son bureau, est accroché un tableau recouvert de photos de jeunes participant à diverses activités. L'esprit d'équipe et la cohésion sont palpables sur chacune d'elles. L'ambiance est chaleureuse dans les locaux : dans la pièce principale, une dizaine de jeunes est réunie, jouant ensemble au baby-foot, aux jeux de société et à la console. Il y en a pour tout le monde ! Les policiers, appelés aussi animateurs, doivent être à la hauteur pour satisfaire les 236 adhérents à l'année.

Des articles de journaux, découpés et regroupés sur l'un des murs de la pièce principale, confirment la convivialité ambiante. Sur l'une des photos, les jeunes sont tout sourire : « C'était le jour du repas annuel organisé avec les jeunes. Leurs familles étaient présentes ainsi que les bailleurs, les commerçants, les employés de la mairie. Il est demandé à chacun de rapporter une spécialité pour que ce repas soit convivial », explique Benoît, brigadier de police et animateur.





La police nationale connectée avec la population

Avec plus de 3 millions d'abonnés cumulés sur l'ensemble des réseaux sociaux de la police nationale, l'institution est également forte de ses comptes départementaux qui constitue un maillage de proximité : 78 départements sont dotés d'une page Facebook et 45 d'un compte Twitter. L'objectif : être au plus près de la population locale et l'informer d'événements susceptibles de la concerner : incendies, opérations de police en cours, fermetures de voies, activités opérationnelles des services de police, etc.

L'application « *Ma sécurité* » joue aussi la carte de la proximité, avec une fonction tchat qui permet de contacter un gendarme ou un policier, en permanence. Elle donne également les coordonnées des services de sécurité à proximité du lieu indiqué, ainsi que les démarches à suivre en cas de besoin d'aide (infraction, signalement, information, etc.). L'application accorde une attention particulière aux violences conjugales.

De la cohésion et des activités variées

« L'objectif est de montrer que la police nationale ne fait pas que de la répression. Au contraire, elle crée du lien avec nos adhérents. On fait vraiment de la police de proximité et cela a du sens », indique David. Ces nombreuses actions donnent envie aux plus jeunes de s'inscrire à leur tour. De ce fait, les effectifs de police voient des fratries grandir et prendre des directions professionnelles intéressantes. « On a vu des gamins évoluer au fil du temps. Certains sont entrés dans des écoles d'infirmiers, d'ingénieurs et même en école de police. C'est une fierté pour nous », ajoute David.

Le centre est une vraie bouffée d'oxygène pour ces enfants et adolescents. « Nous proposons à la fois des activités sportives, civiques et culturelles », précise le responsable. « Nous faisons en sorte de les emmener dans des endroits où ils n'ont pas l'habitude de se rendre. Dès qu'on peut, on organise des mini-séjours à la mer ou encore à Paris. Récemment, ils ont demandé à visiter le musée du Louvre, alors nous y sommes allés. »

Un jeune du centre confie son ressenti : « J'ai déjà eu l'occasion de faire des sorties ludiques, comme des randonnées en forêt en observant la nature, des travaux de réparation sur un bateau, du secourisme, des opérations de ramassage de papiers en ville et sur les plages. J'ai beaucoup aimé et j'adore le raconter à mes frères et sœurs en rentrant à la maison le soir. »

Pour ceux qui n'ont pas toujours l'espace et le calme nécessaires à domicile pour faire leurs devoirs, le CECLPN les fait bénéficier deux soirs par semaine d'un accompagnement, organisé par les animateurs en plus de l'intervention d'un professeur bénévole en mathématiques.

Safaa, 11 ans, en classe de 6^e : « Je viens au centre depuis plus de trois ans, trois fois par semaine. J'aime bien venir parce que l'ambiance est bonne. Je m'ennuie à la maison, il n'y a personne pour s'occuper de moi et m'expliquer les leçons. Le centre propose de l'aide aux devoirs plusieurs soirs dans la semaine. Et aussi, j'adore jouer aux jeux de société avec mes copines. »

Les mentalités évoluent

Le survêtement noir réglementaire siglé CECLPN avec les écussons de la sécurité publique remplace l'uniforme des policiers. D'après le responsable du centre, si au début les jeunes sont plutôt réticents à s'inscrire parce qu'il est tenu par la police nationale, ils finissent par revenir chaque année après avoir compris que les policiers étaient là pour leur transmettre des valeurs. Alain, brigadier de police et animateur : « Je préfère voir les jeunes au centre que de les voir errer sans but dans le quartier ! Il faut garder à l'esprit que certains ont besoin de repères et de limites. Et ils les trouvent en venant ici. Ne pas avoir d'uniforme ni d'arme permet de faciliter le dialogue. »

Cette approche différente avec les jeunes a permis à beaucoup d'entre eux de changer d'avis sur la police et les policiers. Thibaud, 15 ans, explique : « Je pensais que les policiers étaient méchants mais grâce au



CECLPN, j'ai compris qu'ils étaient là pour nous aider et nous écouter. Ils partagent avec nous leurs expériences et je comprends mieux leur travail. Pour moi, le centre est devenu ma deuxième maison. J'y viens depuis maintenant quatre ans. Je l'ai connu grâce à ma sœur qui y venait quand elle a été exclue de l'école. »

Nassimidine, policier adjoint au centre, se souvient d'un jeune exclu du collège qui est venu au centre et à une sortie VTT : « Le jeune se dévalorisait, il voulait arrêter de pédaler, il n'en pouvait plus. Les animateurs l'ont encouragé et il a réussi à faire les 10 km. Le jeune a alors ressenti de la fierté, il s'est dépassé et nous a remerciés. » ■

Participation des citoyens à la mission de sécurité via moncommissariat.fr

À partir du site moncommissariat.fr, les citoyens peuvent participer à la lutte contre certaines nuisances du quotidien. En effet, ils ont la possibilité de signaler anonymement des points de deal ou des rodéos en cours. Les informations transmises seront traitées par les policiers de la plateforme numérique qui feront le lien avec les services territoriaux.

En matière de lutte contre les stupéfiants, les informations recueillies concourent à l'élaboration de la cartographie des points de deal.



PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin, la France a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE). La PFUE a eu vocation à organiser les travaux et les échanges entre les États membres sur de nombreux enjeux de politiques publiques, notamment en termes de sécurité intérieure. La police nationale, comme les autres acteurs du ministère de l'Intérieur, a donc été associée étroitement à cette présidence à différents niveaux techniques et opérationnels.

31 088

personnels PN
engagés

320

personnalités françaises et étrangères protégées par la police nationale

+ de 400

événements organisés dans toute la France, toutes administrations confondues

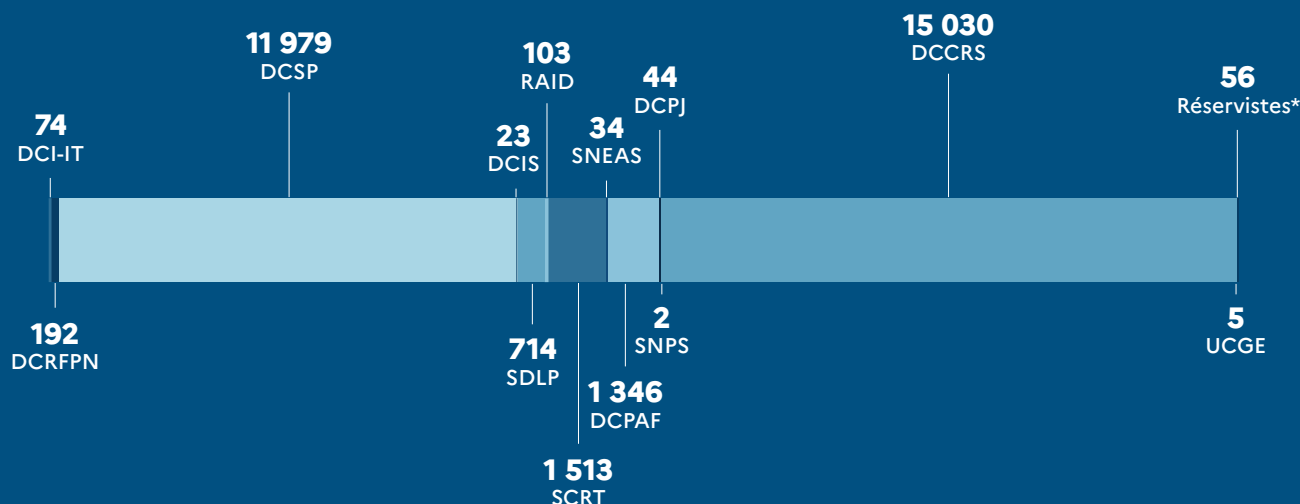
48

événements organisés par le ministère de l'Intérieur

18

événements organisés par la police nationale

Personnels engagés par direction



* Policiers retraités réservistes, directement rattachés au secrétariat général de la PFUE.

Source : UCGE

RETOUR SUR...

La PFUE : avancées et perspectives

La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) a constitué une opportunité unique pour faire progresser la coopération policière européenne au bénéfice des enquêteurs. En seulement six mois, des étapes décisives ont été franchies dans la négociation de textes majeurs qui ont vocation à transformer durablement l'échange d'information entre policiers européens :

- le rôle de soutien d'Europol aux services de police se trouve renforcé ;
- un code de coopération policière européen est en cours d'élaboration ;
- des améliorations dans le processus de délivrance des documents d'identité et des moyens mis en œuvre pour les contrôler ont été proposées ;
- la police scientifique a été réintroduite dans les débats du groupe d'application de la loi pour promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans cette matière.

La PFUE a également permis de faire connaître les savoir-faire des services français et de mettre en relation les services opérationnels partenaires sur les thématiques d'excellence de la police nationale. Ainsi, des réflexions sur le travail des unités d'intervention, la gestion des grands événements, le contrôle aux frontières mais également les luttes contre le trafic de biens culturels, le trafic de stupéfiants, le blanchiment, le financement du terrorisme ou encore l'exploitation sexuelle des mineurs et la neutralisation des explosifs ont été menées.

Le défilé du 14 juillet

Placé sous le thème du partage de la flamme, le défilé du 14 juillet a permis à 207 défilants piétons et à 35 motocyclistes de descendre l'avenue des Champs-Élysées à Paris (75).

Derrière la cheffe de corps, Anne-Sophie Szawrowski, chef d'état-major à la direction de la police aux frontières



de Roissy-Charles de Gaulle, suivaient la garde au drapeau composée de 6 policiers du service de la protection (SDLP), un détachement de l'école nationale supérieure de la police (ENSP) composé de 91 élèves commissaires et officiers et un détachement de 109 élèves des écoles nationales de police (ENP) d'Oissel et de Reims (gardiens de la paix et cadets). Le défilé policier s'est clôturé par le passage des motocyclistes qui ont roulé à vitesse très lente sur la plus belle avenue du monde, équipés des nouvelles motos. Pour garantir la sécurité des défilants et du grand public, 12 000 policiers, gendarmes et pompiers étaient mobilisés.

Le succès de la plateforme THESEE

Mise en ligne pour le grand public le 15 mars 2022, la plateforme du traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE), accessible via le site www.service-public.fr, s'avère une réussite opérationnelle et juridique, constituant un progrès notable pour les victimes comme pour les enquêteurs.

Au 11 août 2022, le montant du préjudice cumulé de l'ensemble des déclarations validées sur la plateforme était de 11 598 290 euros.

Au 22 août 2022, THESEE avait reçu près de 42 000 déclarations d'usagers dont 21 868 demandes de plainte validées.

Dans ces 21 868 plaintes, 143 avaient un montant supérieur à 25 000 euros,

le préjudice le plus élevé atteignant 472 000 euros.

45 enquêtes ont été ouvertes couvrant à elles seules 2 286 plaintes et un préjudice cumulé de 3 205 682 euros. De ces 45 enquêtes, 22 concernent des victimes seules à fort préjudice, 23 concernent des recoupements (c'est-à-dire des enquêtes lancées en raison du lien fait entre plusieurs plaintes et/ou signalements).

Sans l'existence de THESEE, 2 286 enquêtes auraient été ouvertes et autant de fonctionnaires en charge de ces enquêtes.

Une nouvelle directrice à la tête de l'IGPN

Depuis le 25 juillet, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) est dirigée par Agnès Thibault-Lecuire, magistrate de l'ordre judiciaire. Elle succède à Brigitte Jullien, qui exerçait cette fonction depuis 2019. Agnès Thibault-Lecuire était jusqu'alors directrice adjointe de cabinet du ministre de l'Intérieur. Auparavant, elle était la chargée de communication de l'ex-procureur de Paris, François Molins, notamment au moment des attentats de 2015.



RETOUR SUR...

La nomination de Stanislas Cazelles en tant que DRCPN

Le mardi 23 août 2022, Stanislas Cazelles a pris officiellement ses fonctions de directeur des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN). Il était précédemment préfet de la Martinique et a occupé des postes à haute responsabilité tout au long de sa carrière. Après avoir salué le travail effectué par ses collaborateurs, son discours s'est achevé sur sa volonté de poursuivre le partenariat étroit avec les directions actives de la police nationale pour que les réformes à venir se construisent dans l'intérêt des agents.



Fabrice Gardon devient le nouveau directeur de la police aux frontières (PAF)

Mardi 30 août, Fabrice Gardon a officiellement pris ses fonctions de directeur de la police aux frontières (DCPAF). Il a derrière lui une carrière riche et diverse ayant occupé des postes en police



judiciaire, au cabinet du ministère de l'Intérieur et en sécurité publique. Il a remercié le directeur général pour sa confiance et exprimé sa fierté de rejoindre une direction spécialisée. Son discours s'est achevé sur sa volonté de

poursuivre le travail accompli par ses prédécesseurs en valorisant le travail des policiers de la PAF : « Je tiens à insister sur la force du collectif, la police est un sport d'équipe. Seul, on n'obtient aucun résultat. »

La police nationale en or

La police nationale est la grande gagnante du *Grand Prix Stratégies de la Communication d'entreprise et des collectivités territoriales* pour sa campagne de recrutement "Protéger, le plus beau des métiers", réalisée en 2021 par le service d'information et de communication (SICoP) avec l'agence Babel.

Notre institution reçoit le prix OR, quelques mois après avoir décroché le prix de référence TOP COM pour la même campagne !

Une double distinction qui positionne la police nationale parmi les acteurs de la communication publique attractifs, innovants et audibles dont les messages servent l'image de nos missions et de nos métiers.

RESTEZ INFORMÉ

RÉORGANISATION DE LA POLICE NATIONALE

Un espace dédié a été créé sur le site intranet de la police nationale :

- Actualités
- Réponses à vos questions
- Retours d'expérience
- Événements en replay
- Agenda du projet



Vous avez des questions ? Écrivez-nous :

objectif-ddpn@interieur.gouv.fr

Cellule MNA : un dispositif innovant de la sécurité publique bordelaise

La cellule « mineurs non accompagnés » (MNA) de la sûreté départementale de Bordeaux (33) a été créée en septembre 2019. Elle est constituée de 10 enquêteurs — tous officiers de police judiciaire (OPJ) — venant d'horizons divers. Grâce à sa spécialisation, son savoir-faire et sa méthodologie, le groupe apporte son concours à d'autres services d'investigation policiers et gendarmes.

Son objectif

Il s'agit de réduire le nombre d'infractions commises par des MNA et de lutter contre les réseaux criminels qui les exploitent. La plupart d'entre eux sont issus des flux migratoires provenant des pays du Maghreb¹. Ils arrivent en Espagne lorsqu'ils sont encore mineurs et y séjournent jusqu'à leur majorité, car la Constitution espagnole attribue automatiquement une autorisation administrative de séjour aux MNA, leur offrant ainsi une couverture complète de leurs besoins. Pour bénéficier de cette prise en charge, l'enregistrement dans les fichiers espagnols est obligatoire, ce qui les oblige à quitter l'Espagne à leur majorité pour ne pas être expulsés. Après s'être débarrassés de leurs documents, ils rejoignent la France pour bénéficier d'un nouveau régime de minorité.

Son action

Lorsqu'un MNA est interpellé et placé en garde à vue dans le cadre de la commission d'un délit, plusieurs vérifications sont menées par la cellule.

• Si l'intéressé accepte le recueil de ses empreintes digitales sur une fiche décadactytaire² :

- la fiche est comparée avec la base de données du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED),
- la fiche est envoyée par courriel au centre de coopération policière et douanière (CCPD) d'Hendaye (64),
- un examen osseux est réalisé par un médecin légiste, avec l'autorisation d'un magistrat et l'accord de l'intéressé.

• Si l'intéressé refuse la prise d'empreintes :

- l'identité déclarée est vérifiée auprès du traitement des antécédents judiciaires (TAJ) avec le module de reconnaissance faciale,
- le contenu du téléphone portable est examiné,
- les objets et documents découverts en sa possession sont examinés,
- un procès-verbal de contexte est rédigé pour caractériser la majorité de l'intéressé, avec description de la pilosité et des rides d'expression.

Sous certaines conditions, la loi du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure permet de contraindre une personne mise en cause à accepter le relevé de ses empreintes et la prise d'une photographie. Ainsi, après l'établissement du procès-verbal (PV) de contexte, l'OPJ rédige un PV d'audition mentionnant la peine encourue en cas de refus de signalisation et la possibilité de contrainte autorisée par un magistrat.

Ses résultats

En 2021 :

 - 60 % de MNA par rapport à 2020

 89 procédures menées

 146 individus traités dont :

- 91 défèrements devant un magistrat
- 25 convocations au tribunal
- 5 réadmissions en Espagne.

Cette cellule constitue une véritable innovation élaborée entre enquêteurs et validée par les magistrats du service de traitement direct (STD) mineurs du tribunal judiciaire de Bordeaux. Ce dispositif traduit une parfaite adéquation entre les enquêteurs et le parquet mineurs. Il a depuis lors été repris plus largement par d'autres services de sécurité publique quant à la méthode opérationnelle et procédurale.

1. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/l15b3974_rapport-information.pdf

2. Fiche de signalisation supportant l'identité de la personne, les empreintes de ses dix doigts et de ses deux paumes.

TÉMOIGNAGE

Un soutien essentiel pour le terrain



Davy Rousselet est adjoint administratif. Il exerce la fonction de gestionnaire logistique au commissariat de Dreux (28), un rouage incontournable au bon fonctionnement des services. Avant d'intégrer la police nationale, Davy menait de front une double carrière militaire et sportive de haut niveau en Lutte. Mais en 1996, un accident de la route va entraîner l'amputation de sa jambe droite. Loin de se laisser aller, il a adapté ses ambitions à son handicap qui est devenu une force.

De militaire à adjoint administratif, comment s'est déroulée cette reconversion ?

À 19 ans, j'ai décidé de m'engager dans l'armée car j'aspirais à une carrière militaire. Je suis rentré dans les rangs des commandos parachutistes. En parallèle, j'étais sportif de haut niveau en Lutte, discipline commencée à l'âge de 12 ans. J'ai été plusieurs fois champion de France et j'ai participé à de multiples championnats d'Europe et championnats du monde. Malheureusement, à l'issue d'une permanence militaire, alors que je rentrais chez moi, je me suis endormi au volant de ma voiture et j'ai eu un grave accident. J'ai été amputé du pied droit. Je me plaisais dans l'armée, je venais d'être présélectionné pour les Jeux Olympiques (JO) d'Atlanta, tous mes rêves sont partis en fumée. J'ai eu une grosse remise en question. Comme cet accident avait également occasionné de nombreuses complications avec diverses fractures, l'équipe médicale prévoyait un an d'hospitalisation. J'ai déjoué le pronostic et je suis resté finalement six mois à l'hôpital. Je suppose que mon parcours de sportif et mon mental m'ont beaucoup aidé pour remonter la pente et me reconstruire.

En sortant, j'ai repris ma vie en main et j'ai enchaîné les petits boulots mais au bout d'un an, à force de tirer sur la corde, j'ai été amputé de nouveau et j'ai perdu 10 cm de plus.

Là, je me suis dit qu'il fallait que je repense sérieusement mon projet professionnel. J'ai été reclassé comme adjoint administratif et l'armée m'a fait plusieurs propositions. C'est la police qui me correspondait le mieux et qui restait en cohérence avec l'idée de servir mon pays.

Côté sportif, je suis devenu entraîneur, le soir après mon travail. J'ai l'immense fierté d'avoir pu accompagner aux JO de Tokyo l'une des athlètes que j'entraîne à l'Olympic Lutte Dreux Atlas, Mathilde Rivière. Elle est également présélectionnée pour les JO de Paris. C'est une passion qui prend du temps mais qui me procure beaucoup de joie.

Les personnels administratifs exercent des fonctions discrètes et mal connues du grand public, mais essentielles dans le quotidien des services. Quelles sont vos missions ?

Les agents administratifs de la police apportent le soutien administratif et logistique aux personnels opérationnels pour garantir le bon fonctionnement des services et de bonnes conditions de travail.

Aidé par un personnel technique, je gère le parc automobile, c'est-à-dire l'entretien des voitures, les pneumatiques, les cartes de carburants et les pannes de véhicules.

Concernant la partie « immobilier », je m'occupe des gros chantiers au sein du commissariat. En ce moment, il s'agit de rénover les fenêtres, alors je prends contact avec les professionnels et j'organise le planning de remplacement.

Je m'occupe aussi de la gestion des fournitures de bureau, des équipements de police, du personnel qui effectue le ménage sur le site et de leurs congés.

J'occupe un poste dont les tâches sont très variées et qui nécessite d'être polyvalent. Je suis ce qu'on appelle un « touche-à-tout ». Je ne vous ai cité qu'une partie de mes missions, certaines n'étant pas prévisibles

d'une journée à l'autre. La diversité des missions me plaît beaucoup car je ne me serai pas vu réaliser les mêmes quotidiennement. Un jour je suis un peu plombier, l'autre électricien. Cela fait presque 20 ans que je travaille au commissariat de Dreux. Personne n'est indispensable mais, au fil du temps, j'ai réussi à tisser de très bonnes relations avec des entreprises locales et avec la mairie. Et dès que j'ai besoin de faire réparer quelque chose, je fais appel aux partenaires.

De plus, j'apprécie d'être au contact permanent des collègues de terrain. Ce que j'aime avant tout, c'est leur rendre service, leur permettre de faire leur travail correctement. Je fais tout pour trouver une solution à un problème, même lorsqu'il s'agit d'un problème personnel. Si je peux conseiller un collègue qui ne va pas bien et qui souhaite se confier, je le fais.

Quelles relations entretenez-vous avec les policiers du commissariat ?

Un ancien chef de service disait du bureau logistique qu'il est le « cœur d'un commissariat ». Je pense qu'il avait totalement raison. Je me suis toujours senti très bien intégré auprès de mes collègues.

Depuis deux ans, je suis également le président de l'association sportive du commissariat. Nous étions dix licenciés au départ et maintenant nous sommes soixante. Je connais les difficultés que nos collègues policiers rencontrent, alors j'essaie d'apporter ma petite contribution pour qu'ils se sentent bien. J'organise des activités, j'ai fait l'acquisition de nouveaux matériels pour la salle de sport. J'essaie de leur apporter un exutoire et l'occasion de se retrouver dans un autre contexte que celui du travail en partageant des valeurs communes. Ce sont des moments de cohésion inter-services pendant lesquels il n'y a pas de distinction entre les grades, les corps et les différents services.

Pour tout cela, je suis très fier d'appartenir à la police nationale. ■

Les personnels administratifs

Au 1^{er} janvier 2022, la police nationale compte 14 260 personnels administratifs. Répartis en trois corps (conseillers d'administration et attachés, secrétaires et adjoints), leurs statuts correspondent respectivement aux trois catégories de la fonction publique A + /A, B et C. Ils exercent des missions de soutien et de support telles que les ressources humaines, le budget, la gestion du temps de travail, la logistique, l'accueil en commissariats, etc.

Le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer 2022-2027 prévoit de créer des postes d'assistants d'enquête qui seraient recrutés parmi les personnels administratifs de catégorie B. Après avoir réussi un examen préalable, ils auraient pour mission de seconder les officiers et agents de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions et d'effectuer, à leur demande, un certain nombre d'actes de police judiciaire et d'en dresser procès-verbal.

Nombre de personnels administratifs de la police nationale en 2020

- 1 898 conseillers d'administration et attachés administratifs
- 2 599 secrétaires administratifs
- 9 763 adjoints administratifs

EN VIDÉO

**NOUS VEILLONS SUR LES AUTRES,
VEILLONS ÉGALEMENT SUR NOUS.
REJOIGNEZ LE RÉSEAU DES SENTINELLES !**

DÉCOUVREZ LE TÉMOIGNAGE DE DAVID, CRS.



police-nationale.minint.fr > SICOP > POLICE MAGAZINE
ou flashez le QR code ci-dessus.

Interview

Reda Seddouki : En route pour Paris 2024 !

Reda pratique le judo depuis ses 5 ans. C'est à l'âge de 12 ans, au cours d'une compétition, qu'il est repéré. Il entre alors en sport études puis rejoint l'institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep) en 2016. Champion de France dans toutes les catégories de jeunes, il remporte l'or chez les seniors en 2019.

Depuis maintenant quatre ans, il porte fièrement les couleurs de notre institution.

Nous nous sommes entretenus avec lui sur son parcours et son quotidien de policier sportif de haut niveau, avec en ligne de mire les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Quel est ton parcours professionnel ?

Je suis entré dans la police il y a quatre ans en tant qu'adjoint de sécurité (nouvellement policier adjoint). J'étais rattaché à l'unité promotion recrutement réalité des chances (UPREC) de la direction centrale du recrutement et de la formation (DCRFPN). En 2020, j'ai réussi le concours de gardien de la paix et j'ai intégré l'école de Roubaix. Je suis maintenant affecté à la compagnie de sécurisation et d'intervention (CSI) des Hauts-de-Seine (92).

Pourquoi avoir rejoint la police nationale ?

Plus jeune, je voulais devenir journaliste. Mais allier judo et journalisme est compliqué ! J'ai eu connaissance de l'opportunité qu'offrait la police nationale aux sportifs de haut niveau et j'ai tenté ma chance. J'ai découvert alors un métier fascinant et surtout des gens qui ont une envie sincère d'aider et de protéger les autres. J'ai maintenant deux passions : le judo et la police.

Le judo est un sport de valeurs telles que le courage, le respect ou la maîtrise de soi, est-ce un soutien dans ton quotidien de policier ?

Je dirais même que cela m'apporte beaucoup dans la vie en général. Ces valeurs permettent d'être une meilleure personne et pour être policier, il faut être quelqu'un de bien. Les deux sont liés. Le judo est un sport individuel mais le collectif est primordial. On s'entraîne à plusieurs et on vit en communauté, un peu comme dans la police. On a besoin de savoir vivre et travailler ensemble.

Comment organises-tu ton temps de travail ?

Le dispositif « sportif de haut niveau » permet de dédier une grande partie de mon temps de travail au volet sportif. Le temps restant j'exerce mes missions de gardien de la paix.

Je gère mon emploi du temps en fonction des compétitions et de mes entraînements puis je le transmets à mon service. Un sportif de haut niveau est compté comme effectif supplémentaire donc mes absences ne pénalisent pas les collègues.

Ce statut m'a vraiment libéré. Je suis serein car je sais que j'ai un avenir après le sport. La police offre un véritable double projet nécessaire dans le cadre d'une reconversion. C'est une réelle plus-value pour les sportifs.*

As-tu des projets pour la suite de ta carrière ?

J'ai envie de faire beaucoup de choses en tant que policier : investigation, renseignement, etc. J'ai quelques projets en tête que je garde secret pour le moment. Et pour l'instant, l'objectif c'est Paris 2024 ! ■

* le statut de sportif de haut niveau est en cours de réforme (voir encadré)





La réforme du dispositif « SHN »

Depuis la première convention signée avec le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1992, la police nationale a permis à plus de 200 policiers sportifs de haut niveau (SHN) de concilier carrière professionnelle et sportive.

Jusqu'à présent, ces sportifs devaient obligatoirement suivre une scolarité de policier adjoint ou de gardien de la paix et être affectés dans un service pour intégrer le dispositif. Les prochains Jeux olympiques de 2024 sont l'occasion de revoir ces conditions d'accès.

Ce nouveau dispositif donnera les moyens à des sportifs de haut niveau d'intégrer la police nationale, sans suivre la formation initiale ni être affectés dans un service, en contrepartie d'un investissement au profit de l'institution en termes de communication et de valorisation de l'image. Leur médiatisation permettra de faire connaître les missions de la police nationale et de rendre ses valeurs attractives pour les plus jeunes. Ils auront le statut de réserviste opérationnel ou de réserviste citoyen pour les sportifs handisports. Grâce à ce contrat, ils pourront travailler sur leur reconversion après leur retraite sportive.

La mission sport

Rachel Costard, commissaire générale, a été nommée chef de la **mission sport auprès du directeur général** en juin dernier. Elle explique le fondement de sa mission :



« Nous souhaitons inscrire le sport dans les habitudes du quotidien. Le maintien en condition physique doit devenir une réalité pour l'ensemble des personnels, quels que soient leur statut et leur grade. La pratique sportive permet de créer de la cohésion, de se sentir mieux dans sa tête et dans son corps. Le sport ne présente que des atouts ! L'autre volet concerne l'image de la police nationale. Les sportifs de haut niveau valorisent notre institution, car nous partageons les mêmes valeurs : courage, engagement, solidarité et dépassement de soi. Nous avons encore trop de sportifs méconnus alors qu'ils réalisent un travail extraordinaire dans le rapprochement police-population. »

RESSOURCES HUMAINES

Classes Prépa-Talents

S'inscrivant dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances poursuivie par le gouvernement, la **classe prépa talents du service public** (CPTSP) est une préparation privilégiée visant à faciliter l'accès à certains concours de la fonction publique à des jeunes méritants et motivés, issus de milieux sociaux modestes. Les CPTSP préparant aux concours externes d'officiers et de commissaires de police sont rattachées à l'ENSP (école nationale supérieure de la police) et partenaires des universités Panthéon Assas et Clermont-Auvergne, de l'université de technologie de Troyes et de l'Institut d'études judiciaires de l'université Jean Moulin Lyon III.

Pour en savoir plus sur le dispositif et connaître les conditions d'accès, vous pouvez envoyer vos questions à ensp-cpi@interieur.gouv.fr

CLASSE PRÉPA TALENTS
COMMISSAIRES

CLASSE PRÉPA TALENTS
OFFICIERS

Les chiffres

→ Chaque année :

30 places réservées
CPTSP
pour chacun des deux concours

75 % des élèves
CPTSP
intègrent la fonction publique d'État

→ Depuis la création, en 2005 :

547 élèves
CPTSP
formés sur les deux écoles

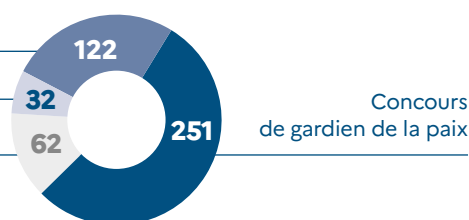
467 réussites à
un concours d'État

Concours d'officier

Concours de commissaire

Autres concours d'État

(Gendarmerie, Douanes, École nationale de la magistrature, instituts régionaux d'administration...)



→ Sur les 3 dernières années, à l'ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (2019 à 2022), ont été admis en CPTSP :

27 femmes
42 élèves
15 hommes

FORMATION

Police et secourisme

En 2020, seuls 20 % des Français étaient formés aux gestes de premiers secours. Formation précieuse pour tout citoyen, tant la rapidité d'intervention compte pour sauver des vies, elle est essentielle dans le cadre de la police nationale, compte tenu des risques intrinsèques à cette activité professionnelle. C'est la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN) qui est plus particulièrement chargée de former les agents, tant en formation initiale qu'en formation continue, quels que soient les corps d'appartenance ou les directions d'emploi.

Pour le formateur

- Trois niveaux différents :
 - concepteur d'une action de formation (mallette pédagogique)
 - formateur de formateurs de secourisme
 - formateur de secourisme
- Le réseau des formateurs :
 - 1 conseiller technique national en secourisme et sauvetage aquatique
 - 2 référents nationaux en secourisme et sauvetage aquatique
 - 14 conseillers zonaux en secourisme (CZS)
 - 120 formateurs de formateurs de secourisme
 - 1 200 formateurs de secourisme

Pour les policiers désireux de se faire former

- Modules de formation initiale :
 - prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) – durée 11 heures
 - utilisation à la trousse de secours d'urgence (TSU) – durée 3 à 4 heures
- Modules de formation continue :
 - premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)* – durée 6 heures
 - premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) – durée 6 heures
- Chaque année :
 - 6 000 agents formés PSC1
 - 6 000 agents formés TSU
 - 200 agents formés PSE1
 - 150 agents formés PSE2

* Les formations PSE1 et PSE2 sont des formations équivalentes à celle des pompiers en secourisme.

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le tweet à la Une



PLUS DE
630 000 VUES
SUR FACEBOOK
ET TWITTER

Retrouvez la police nationale sur les réseaux sociaux



Découvrez la websérie
à l'ENP Saint-Malo

À L'ÉCOLE DE POLICE

